

PAEC Kreiz Breizh

MAEC Biodiversité IAE1

Plan de gestion des haies bocagères

| | |
|-----------------------|--|
| Nom de l'exploitation | |
| Adresse | |
| Commune | |
| Numéro de PACAGE | |

SOMMAIRE

| | | |
|------|--|----|
| 1 | PRÉAMBULE..... | 3 |
| 2 | PRÉCONISATIONS | 4 |
| 2.1 | Rappels généraux..... | 4 |
| 2.2 | Conditions d'intervention sur les haies | 4 |
| 3 | GESTION ATTENDUE | 6 |
| 3.1 | Les interventions d'entretien | 6 |
| 3.2 | TF : Taillis sous futaie..... | 6 |
| 3.3 | FR : Futaie régulière..... | 7 |
| 3.4 | FI : Futaie irrégulière..... | 7 |
| 3.5 | TM : Taillis mixte..... | 7 |
| 3.6 | TH : Taillis haut | 8 |
| 3.7 | TB : Taillis bas..... | 8 |
| 3.8 | C : Haie taillée | 8 |
| 3.9 | +E : Têtards et trognes..... | 9 |
| 3.10 | J : Jeune haie..... | 9 |
| 4 | ENREGISTREMENT DES PRATIQUES..... | 10 |
| 5 | ESSENCES ADAPTEES AU BOCAGE | 12 |

1 PRÉAMBULE

Le plan de gestion est élaboré suite au diagnostic agro-écologique de l'exploitation et constitue un document obligatoire de vos engagements dans une ou plusieurs MAEC « biodiversité ».

Il complète le cahier des charges de la mesure souscrite et doit être respecté (il représente un élément de contrôle).

Le plan de gestion précise certains éléments spécifiques aux éléments engagés, liés en particulier aux types de haies et à la gestion historique qui leur a été appliquée.

La MAEC IAE1 a pour objectif d'entretenir les haies avec des méthodes permettant d'assurer leur pérennité, leur renouvellement, et la pleine réalisation des services agronomiques (sol, micro-climat, auxiliaires...), et environnementaux (qualité de l'eau, biodiversité, énergie, climat, ressource bois locale, paysage) apportés par la haie bocagère.

2 PRÉCONISATIONS

2.1 Rappels généraux

Les haies sont engagées par l'exploitant, sur la base des haies identifiées dans l'annexe « biodiversité » du Diagnostic agroécologique d'exploitation.

Les haies identifiées à l'annexe biodiversité réalisée en 2024 sont engageables en 2024 ou en 2025, pour une durée de 5 années. Elles ont fait l'objet d'un diagnostic en 2024 ayant permis de vérifier leur éligibilité.

Néanmoins des trouées qui n'auraient pas vocation à être regarnies, les entrées de champs, les intersections avec des réseaux qui pourraient être entretenus par des tiers, et toutes autres discontinuités qui pourraient ne pas respecter l'ensemble du présent plan de gestion, ne doivent pas être engagées.

Pour mémoire une « haie » au titre de la PAC doit correspondre à l'une des trois situations suivantes :

- Un alignement continu d'arbustes,
- Un alignement continu d'arbres et d'arbustes,
- Un alignement continu d'arbres accompagné d'une végétation semi ligneuse (ronces par exemple).

Sa largeur au sol (distance entre les surfaces productive de part et d'autre) doit être inférieure ou égale à 20 mètres, elle doit être distincte d'une éventuelle formation boisée à proximité.

Les haies éligibles doivent être majoritairement composées de feuillus d'essences locales.

Pendant toute la durée de l'engagement, les haies doivent être au sein d'une parcelle de l'exploitation déclarée à la PAC, et être identifiées comme « Surface Non Agricole de type Haie ».

L'exploitant qui a engagé les haies doit en avoir seul la pleine gestion, des deux côtés. L'intervention d'un tiers qui ne respecterait pas les exigences du présent plan de gestion pourrait être reproché à l'exploitant ayant engagé la haie.

Toutes les interventions sur la haie doivent être enregistrées (cf. 5 Enregistrement des pratiques).

L'exploitant doit réaliser une formation du catalogue régional Vivéa/DRAAF Bretagne dédiée aux MAEC ou une formation organisée par la CCKB au cours des deux premières années d'engagement.

En cas d'arrêt d'activité (départ en retraite, reprise de l'exploitation ...) un linéaire proportionnel à la durée d'engagement écoulée doit avoir été entretenu.

2.2 Conditions d'intervention sur les haies

A l'exception des jeunes haies et jeunes arbres ayant entre 5 et 10 ans à l'engagement (cf 3.10), les haies engagées doivent être entretenues une fois, et une seule fois, au cours des 5 années de l'engagement.

L'entretien doit être réalisé entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars uniquement.

Les haies engagées doivent être entretenues à minima des deux côtés. Il n'est pas nécessaire que tous les sujets fassent l'objet de coupes, mais l'entretien doit permettre de voir des coupes réalisées sur le linéaire de chaque haie.

L'entretien des haies engagées en MAEC doit proscrire toute intervention avec un engin mécanisé (lamier, épareuse, sécateur hydraulique...). Les interventions sont à réaliser à pied ou en hauteur avec des outils manuels (tronçonneuse par exemple).

Le broyage de la végétation entre les arbres, sur l'axe de la haie, n'est pas permis.

Lorsqu'un élagage latéral est nécessaire, celui-ci est réalisé au maximum jusqu'à 5 mètres au-dessus du sol. Cet élagage est réalisé en retirant la totalité de la branche jusqu'au tronc. La coupe est réalisée en deux temps afin que la deuxième coupe « de propreté » soit lisse, au près du tronc, tout en préservant le bourrelet de recouvrement cicatriciel.

Lorsqu'un abattage, un recépage, ou un balivage sont nécessaires, les coupes sont réalisées en deux temps. La coupe « de propreté » doit être lisse et réalisée au plus près du sol (5 cm idéalement) afin d'offrir les meilleures conditions de croissance aux rejets de souche (pour les essences qui rejettent).

Les coupes historiques mal réalisées (par exemple « chicot » de plusieurs dizaines de centimètre laissés après un élagage) doivent être reprises lors de l'entretien.

Il est possible de prélever du bois pour une valorisation économique, énergétique....

Les coupes ne doivent pas conduire à créer des discontinuités dans les haies. Les discontinuités de houppier ne doivent ni excéder 5 mètres, ni se répéter fréquemment sur la haie.

En l'absence de régénération naturelle ou de rejets de souche, les discontinuités d'arbres et/d'arbustes doivent être regarnies par la plantation d'essences adaptées au bocage (cf. 5. Essences adaptées au bocage), ou à défaut ces discontinuités ne doivent pas avoir été engagées dans la MAEC IAE1.

Les éléments favorables à la biodiversité sont à préserver :

- Lierre sur les arbres,
- Végétation herbacée et semi-ligneuse (ronces...),
- Arbres creux ou morts, tant qu'ils ne présentent pas un risque de chute important,
- Arbres anciens de taille particulièrement importante.

Les interventions sur les essences à croissance lente (if, aubépine, houx, poirier sauvage...) sont à réaliser avec parcimonie.

Les haies engagées doivent être protégées de l'abroustissement et du piétinement par les animaux d'élevage, et leur être inaccessibles.

Les haies engagées ne doivent pas faire l'objet de traitement phytosanitaire ni de fertilisation.

Les produits de coupes peuvent être valorisés ou laissés à proximité, ils ne peuvent pas être brûlés en plein air.

3 GESTION ATTENDUE

3.1 Les interventions d'entretien

Un bon entretien de haie se réalise théoriquement tous les 10 à 15 ans même si cette temporalité n'est pas imposée dans le cadre du présent Plan de gestion de la Maec IAE1.

L'objectif global de l'entretien doit être de permettre l'exploitation des parcelles attenantes et d'assurer la pérennité de la haie.

Cette pérennité est assurée lorsque la haie dispose d'arbres et d'arbustes, d'essences multiples, et de classes d'âge variées. Les essences non locales (ornementales, résineux) sont à prélever prioritairement au minimum au bénéfice des essences locales.

Une gestion permettant de conduire la haie vers une forme « Taillis sous futaie » est à favoriser, elle assure une diversité d'essences et d'âges, une meilleure résilience face aux maladies, aux événements climatiques et permet d'assurer les services attendus d'une haie en bon état.

En conséquence l'entretien doit consister, au moins en partie, aux pratiques suivantes :

- Elaguer des branches basses, dans la limite maximum de 30% du volume de l'arbre,
- Receper une partie des cépées et du taillis pour les régénérer,
- Sélectionner des baliveaux et préserver les arbres d'avenir,
- Prélever des arbres mûres sur les haies anciennes,
- Abattre ou recéper des sujets dans la classe d'âge dominante si elle existe.

cf. Guide des bonnes pratiques d'entretien

Ces différentes interventions sont à moduler en fonction du type de haie et de la gestion qui leur a été, ou pas, appliquée jusqu'à présent.

En complément chaque type de haie peut être parsemée d'arbres jusqu'à présent gérés en têtard (ou en trogne) ainsi que de jeunes arbres qui nécessitent des modes de gestion spécifiques (cf 3.9 et 3.10).

Se référer à la typologie de chaque haie mentionnée dans l'Annexe du diagnostic agroécologique :

3.2 TF : Taillis sous futaie

Les taillis sous futaie sont composés d'arbres de haut jet, accompagnés d'arbres et/ou d'arbustes qui ont été recépés (plusieurs troncs sur développant sur une souche suite à un abattage ou un recepage).

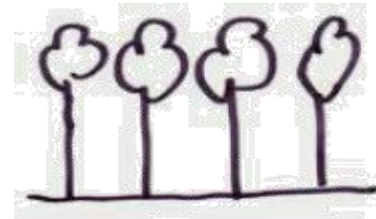


Ce sont des haies qui présentent généralement une bonne densité de végétation à toutes les hauteurs. L'intervention doit viser à conserver une diversité de formes des arbres et arbustes et une diversité de classes d'âge.

Le renouvellement de ces haies se réalise par le recepage d'une partie des cépées d'arbres et d'arbustes (en moyenne tous les 10-15 ans pour les arbustes et tous les 20 ans pour les arbres). Sur quelques cépées d'arbres, la sélection de brins d'avenir à conserver (balivage), ainsi que la préservation de jeunes arbres, permet d'engager le renouvellement des arbres de hauts jets. En complément le prélèvement de quelques arbres de haut jet mûres permet le développement de jeunes sujets.

3.3 FR : Futaie régulière

Les futaies régulières sont composées d'arbres de haut jet d'une même classe d'âge, et souvent d'une même essence. Elles sont souvent la conséquence d'une pression d'entretien trop importante du pied de la haie.



Plutôt pauvre en biodiversité, ces haies sont sensibles aux événements météorologiques ou aux maladies du fait de leur homogénéité.

L'entretien de ces haies vise à diversifier l'âge des arbres par le prélèvement d'une partie des sujets. Procéder plutôt par 2 à 3 sujets consécutifs que arbre par arbre dispersés, afin de créer des puits de lumière favorisant la régénération depuis le sol.

Les essences capables de rejeter, si les arbres ne sont pas trop âgés, formeront des cépées

Dans le cas où la régénération naturelle est insuffisante, la haie peut être enrichie par des plantations d'essences différentes, notamment arbustives.

3.4 FI : Futaie irrégulière

La futaie irrégulière est composée d'arbres de haut jet (avec un tronc unique) ayant des âges et des diamètres variés.



Ces haies sont intéressantes dans les situations où elles mêlent plusieurs essences, mais gagneraient à être enrichies en arbustes.

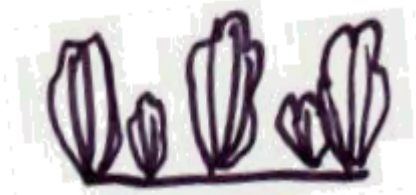
L'entretien de ces haies vise à conserver une diversité des classes d'âge, à diversifier les formes et à préserver la strate herbacée qui devrait accueillir de jeunes arbres et arbustes.

Une partie des sujets mûres peut être prélevée. En fonction des essences, ils seront renouvelés par des rejets de souches pour les essences qui en sont capables, ou par la régénération naturelle.

La haie peut être enrichie par des plantations d'essences différentes, notamment arbustives.

3.5 TM : Taillis mixte

Les taillis mixtes sont composés d'arbres et d'arbustes qui ont été recépés (coupés) au niveau du sol conduisant à des arbres et arbustes se développant sur plusieurs troncs au départ de chaque souche.



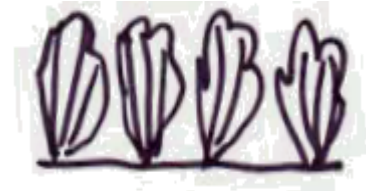
Ce sont des haies intéressantes tant qu'elles ne sont pas gérées par un cycle de recépage simplifié consistant à réaliser un recépage complet (coupe à blanc).

Ces haies sont à conduire en procédant au recépage partiel des arbustes (en moyenne tous les 10-15 ans, sans conserver de tire-sève) et des arbres (en moyenne tous les 20 ans).

La conservation de certains brins (troncs) sur les cépées d'arbres (le balivage) permet de muter progressivement les taillis mixtes en taillis sous futaie.

3.6 TH : Taillis haut

Les taillis hauts sont composés d'arbres régulièrement recépés. Ils sont constitués de souches, parfois anciennes, desquelles partent plusieurs troncs.



Ces haies sont intéressantes dans la mesure où elles ne sont pas recépées en totalité, et peuvent avantagusement être reconverties en taillis sous futaie.

Le recépage est à réaliser pour chaque sujet tous les 20 ans environ, mais alternativement afin de conserver une haie en végétation.

Un traitement différencié permettant de transformer certains sujets en arbres de haut jet (balivage : sélection d'un ou plusieurs brins d'avenir à conserver sur une cépée) est intéressant, ainsi que l'enrichissement avec des essences arbustives.

3.7 TB : Taillis bas

Les taillis bas sont constitués uniquement d'arbustes. Ils sont généralement gérés par recépage, mais cette gestion a souvent été abandonnée au profit du seul élagage latéral.



Ces haies, peu fréquentes en Kreiz Breizh et souvent consécutives des plantations ou d'une gestion volontaire pour éviter les arbres, n'apportent pas autant de services (production de bois, protection du vent...) que si elles comportaient des arbres.

La gestion traditionnelle consiste à recéper, alternativement tous les 7 à 12 ans, la moitié des arbustes. Il ne doit pas être conservé de tire-sève.

L'enrichissement de la haie en arbres doit être recherchée, soit par le balivage d'essence capables d'avoir un port arborescent (charme...), soit par la préservation des semis naturels d'arbres, soit par la plantation de jeunes arbres.

3.8 C : Haie taillée

Les haies taillées sont des haies constituées principalement d'arbustes, et parfois d'arbres, qui sont taillées sur les 2 faces latérales ainsi qu'au-dessus.



Peu abondant en Bretagne, ce mode de gestion est souvent réalisé à proximité des constructions. En plus de réduire de nombreuses fonctionnalités de la haie ; les arbres et arbustes sont fragilisés, ils vieillissent de façon prématurée et sont sensibles aux maladies.

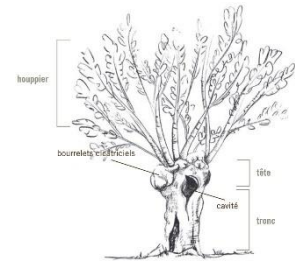
Les haies taillées engagées dans la MAEC IAE1 doivent être reconverties vers une autre typologie de haie. La première évolution est d'arrêter les tailles mécanisées des faces afin de laisser les essences avoir une croissance verticale.

La conversion passe par un recépage progressif des plants, par moitié, par aller vers un taillis mixte qui pourra à son tour être converti progressivement en taillis sous futaie.

Si la haie est peu diversifiée, elle peut être enrichie par des plantations d'autres essences.

3.9 +E : Têtards et trognes

De nombreuses haies abritent des arbres, souvent des chênes ou des châtaigniers dans notre territoire, qui ont été conduits en têtard ou trogne. C'est un mode de gestion qui consiste à conserver un tronc, et à rabattre régulièrement les branches qui se développent en haut de ce tronc.



Mode de gestion lié aux baux historiques, il permettait de produire du bois de chauffage et assure une importante longévité aux arbres. Mais l'arrêt de ces pratiques d'entretien entraîne à terme l'éclatement des troncs sous le poids excessif des branches.

Ce sont des ports très intéressants pour la biodiversité de par les nombreuses cavités présentes sur les troncs.

Les têtards dont la base des branches est inférieure à 20-25cm de diamètre doivent être re-trognés. Cette action consiste à couper la totalité des branches au plus près du tronc (de la « tête de chat ») et est à renouveler tous les 10 à 20 ans suivant les essences.

Les têtards dont les branches sont plus importantes ne sont plus en capacité de supporter un trognage. Leur pérennité n'est pas assurée, mais il peut être tenté de les transformer en arbre de haut jet en sélectionnant progressivement la branche verticale principale.

3.10 J : Jeune haie

Les haies récemment plantées sont éligibles à être engagées dans la Maec à compter de la fin de leur 4^{ème} année, pour un premier entretien après leur 5^{ème} saison de végétation. A cet âge les plants doivent bénéficier de tailles de formation.

Les jeunes plants issus de regarnis ou de régénération naturelle nécessitent également ces tailles de formation.



Interventions à réaliser tous les 2 ans entre la 5^{ème} et la 10^{ème} année des plants :

-sur les arbres à conduire en haut jet : taille de formation au sécateur consistant à enlever les fourches (double tête) ainsi que les branches latérales de fort diamètre uniquement. Conserver un maximum de rameaux.

-sur les arbustes et arbres à conduire en taillis, échelonner un unique recépage au cours de la période.

-sur les arbres et arbustes chétifs ou ayant un port inadapté, procéder à un recépage, puis éventuellement à un balivage (sélection du brin principal pour former un tronc).

-retirer les gaines de protection gibier à l'occasion des recépages et systématiquement entre la 8^{ème} et la 10^{ème} année ; en préservant les ronciers qui assureront la protection.

Intervention à réaliser entre la 5^{ème} et la 10^{ème} année des plants -> éclaircie et élagage :

-conserver en moyenne un arbre tous les 4 mètres en recepant les autres arbres (conserver une diversité d'essences et les essences à croissance lente), enlever les fourches si nécessaire.

-possibilité d'enlever les branches basses des arbres sur un tiers de la hauteur maximum.

-terminer le recépage progressif des derniers arbustes non concernés lors des précédents entretiens, à l'exclusion des essences à croissance lente (If et aubépine notamment).

4 ENREGISTREMENT DES PRATIQUES

L'enregistrement des interventions est obligatoire et doit être systématique.

Le cahier d'enregistrement des pratiques constitue un élément de contrôle.

Eléments minimum :

- nom de l'exploitation

- dates d'interventions

- attester ne pas avoir utilisé de produit phytosanitaire ni de fertilisant

- identifiants de l'élément entretenu, éventuellement précision de la partie de la haie entretenue

- outillage utilisé

Cahier d'enregistrement des pratiques
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques « IAE Haies »

Nom de l'exploitation :

| N° de diagnostic de la haie | N° d'engagement de la haie dans la PAC/Maec | Longueur de la haie engagée | Longueur entretenue | Date d'intervention | Élagage | Recépage | Balivage / Furetage de cépées | Abattage pour diversification | Prélèvement d'arbres | Entretien de têtards | Taille de formation (jeunes plants) | Matériel utilisé |
|-----------------------------|---|-----------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------|
| | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Je n'ai pas utilisé de produits phytosanitaires et fertilisants sur les éléments engagés.

5 ESSENCES ADAPTEES AU BOCAGE

| | Nom commun | Nom latin | Hauteur | Particularités | Eq. | |
|--------------------------|------------|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------|
| Essences de haut jet | CS | Chêne sessile | <i>Quercus petraea</i> | 20 à 30m | Adapté aux étés + chauds | ∅ |
| | CP | Chêne pédonculé | <i>Quercus robur</i> | 20 à 30m | Intolérant aux sécheresses | ∅ |
| | CH | Châtaignier | <i>Castanea sativa</i> | 20 à 30m | Terrain sec prof, risq encre | ∅ |
| | ES | Erable sycomore | <i>Acer pseudoplatanus</i> | 20 à 30m | Terrain frais, tox. équins | ∅ |
| | TI | Tilleul à petites feuilles | <i>Tilia cordata</i> | 20 à 30m | Tolérant épisode sec, Bzh- | |
| | HE | Hêtre | <i>Fagus sylvatica</i> | 15 à 35m | Milieu sec mais frais | |
| | FR | Frêne commun | <i>Fraxinus excelsior</i> | 10 à 35m | Humidité, risq. chalarose | |
| | CU | Chêne pubescent | <i>Quercus pubescens</i> | 20 à 25m | Résist sec, t. drainant, Bzh- | ∅ |
| | BV | Bouleau verruqueux | <i>Betula verrucosa</i> | 20 à 25m | Sp. pionnière, sol drainant | |
| | BP | Bouleau pubescent | <i>Betula pubescens</i> | 15 à 25m | Sp. pionnière, humidité | |
| | PE | Peuplier tremble | <i>Populus tremula</i> | 15 à 25m | Humidité ou fraîcheur | |
| | AG | Aulne glutineux | <i>Alnus glutinosa</i> | 15 à 25m | Humidité, mais tolérant | |
| | SB | Saule blanc | <i>Salix alba</i> | 10 à 25m | Humidité, Bzh- | |
| | AL | Alisier torminal | <i>Sorbus torminalis</i> | 10 à 25m | En faible densité | |
| | CC | Charme commun | <i>Carpinus betulus</i> | 10 à 25m | Gestion taillis possible, Bzh- | |
| | ME | Merisier | <i>Prunus avium</i> | 15 à 20m | Sol profond | |
| | CO | Cormier | <i>Sorbus domestica</i> | 15 à 20m | Exposition chaude, Bzh- | ∅ |
| Arbres de taille moyenne | EC | Erable champêtre | <i>Acer campestre</i> | 12 à 18m | Terrain plutôt neutre, Bzh- | |
| | PC | Poirier sauvage | <i>Pyrus pyraster</i> | 8 à 20m | Terrain sec | |
| | IF | If commun | <i>Taxus baccata</i> | 10 à 15m | Croissance lente, toxique | ∅ |
| | PM | Prunier myrobolan | <i>Prunus cerasifera</i> | 5 à 15m | Terrain drainant, Bzh- | ∅ |
| | SR | Saule roux | <i>Salix atrocinerea</i> | 4 à 12m | Sol perturbé ou humide | |
| | PO | Pommier sauvage | <i>Malus sylvestris</i> | 7 à 10m | Terrain sec | |
| | SO | Sorbier des oiseleurs | <i>Sorbus aucuparia</i> | 4 à 10m | Sp. pionnière, zone fraîche | ∅ |
| | HO | Houx | <i>Ilex aquifolium</i> | 4 à 10m | Lumin. faible - croisce lente | ∅ |
| | SM | Saule marsault | <i>Salix caprea</i> | 3 à 10m | Humidité | |
| | NO | Noisetier sauvage | <i>Corylus avellana</i> | 4 à 8m | Adaptable, ac un min de sol | |
| | NC | Néflier commun | <i>Mespilus germanica</i> | 3 à 6m | Terrain sec, Bzh- | ∅ |
| | Arbustes | SU | Sureau noir | <i>Sambucus nigra</i> | 2 à 10m | Reprise difficile |
| AU | | Aubépine | <i>Crataegus monogyna</i> | 2 à 8m | Croissance lente | |
| PF | | Poirier à feuilles en cœur | <i>Pyrus cordata</i> | 3 à 7m | Tolère peu sol mais frais | |
| NE | | Neprun purgatif | <i>Rhamnus catharticus</i> | 3 à 6m | Terrain basique, Bzh- | ∅ |
| BO | | Bourdaine | <i>Rhamnus frangula</i> | 2 à 5m | Humidité, nervure pennée | ∅ |
| FU | | Fusain d'Europe | <i>Euonymus europaeus</i> | 2 à 5m | Terrain plutôt neutre | ∅ |
| PR | | Prunellier | <i>Prunus spinosa</i> | 2 à 4m | Drageonnant | ∅ |
| VI | | Viorne obier | <i>Viburnum opulus</i> | 2 à 4m | Humidité | ∅ |
| AJ | | Ajonc européen | <i>Ulex europaeus</i> | 2 à 4m | Sols pauvres | |
| GE | | Genet à balai | <i>Cytisus scoparius</i> | 2 à 3m | Sols pauvres | ∅ |
| TR | | Troène sauvage | <i>Ligustrum vulgare</i> | 2 à 3m | Terrain plutôt neutre, Bzh- | ∅ |

essences bocagères conseillées en Kreiz Breizh – Communauté des Communes du Kreiz Breizh – m.a.j. janvier 2024
 Bzh- : espèce peu ou pas présente spontanément en Kreiz Breizh ; Eq. ∅ : essences pouvant être toxiques pour les équins.